



Réponse au



Madame la Présidente et membres du CIQ Cézanne – Vallée de la Torse,

Ayant finalement reçu votre courrier – questionnaire, j'ai le grand plaisir de vous fournir ci-dessous les éléments de notre programme qui font écho aux préoccupations légitimes que vous soulevez.

Comme vous le verrez, nous sommes très attachés à redonner « Vie aux Quartiers » de notre belle ville, et notre programme porte sincèrement cet engagement concret.

En effet, je mets au cœur de ma candidature la conviction que les talents individuels et les énergies collectives des Aixoises et des Aixois leur donneront goût à reprendre en main leur ville et son espace public. Cette conviction est le fruit de nombreux échanges que nous avons eus dans tous les quartiers et avec les organismes représentatifs, dont la Fédération des CIQ.

Notre programme, qui repose sur cinq piliers et cent actions, permettra de faire d'Aix-en-Provence une ville dans laquelle il fait bon vivre et que tous nous envieront. Un modèle de tolérance, de respect et de protection de notre environnement. Une ville inspirante, attentive aux plus démunis et au bien-être de sa population, de tous âges, de toutes conditions sociales et de tous quartiers.

Au-delà des réponses que nous vous soumettons ci-après, je reste, avec mon équipe, à votre écoute et très intéressé à vous rencontrer, notamment à notre permanence, 6 rue Jaubert.

C'est avec respect et toute ma considération que je vous transmets donc nos réponses à votre lettre ouverte,

Dominique Sassoon – Tête de liste MVA - EELV « Mieux Vivre Aix ; la liste écologiste et citoyenne »

www.dominiquesassoon.fr - Facebook: @dominiquesassoonmieuxvivreaix - Instagram: @mieuxvivreaix



Question 1- Concertation

Notre CIQ souhaite participer activement et efficacement à la concertation organisée par les autorités municipales pour les projets d'aménagement concernant le quartier. A cet effet, la concertation ne devrait pas consister, comme cela a été fréquent dans le passé, à l'invitation faite au CIQ de participer à une rencontre au cours de laquelle est effectuée une simple présentation du projet dont la configuration est déjà définitivement arrêtée. Le CIQ désirerait ainsi échanger avec les responsables politiques et les services techniques concernés aux diverses étapes de conception du projet, dès l'idée de projet.

Vous engagez-vous à mettre en œuvre une telle formule de concertation ?

Réponse MVA – EELV = 2 des 5 piliers de notre programme concernent de façon très claire notre engagement pour une véritable démocratie, partagée et décentralisée dans tous les quartiers :

- Dans le pilier « Ethique et politique autrement » nous nous engageons, par notre charte d'éthique signée publiquement, à mener une politique « AVEC et POUR tous les habitants », donnant toute sa place à la concertation constructive, notamment dans le cadre du « Comité Municipal de Transition Ecologique », composé à 50% de citoyens.
- Dans le pilier « Vie des quartiers – Citoyenneté » nous prenons l'engagement d'instaurer des « Conseils de Quartiers » dotés de réels pouvoirs, tels que définis par la loi « Vaillant », et en les dotant de « budgets délégués ».

D'une façon générale, pour retrouver une ville apaisée et agréable, nous nous engageons à proposer la même qualité de services et de vie dans tous les quartiers, que ce soit en centre-ville ou en périphérie. Se sentir « bien à Aix » c'est se sentir bien dans chaque quartier. Nous aiderons au déploiement d'écoquartiers citoyens, pour davantage d'animation, d'inclusion, de sécurité et de propreté, fondements du mieux vivre ensemble.

Autour des mairies annexes, des maisons des associations, de santé et de proximité nous transformerons la vie des quartiers avec des services mieux adaptés (*crèches et écoles, logements sociaux réhabilités et vie intergénérationnelle, ...*) pour une ville plus accueillante.

Le projet urbain écologiste repose sur une réappropriation de la ville par les habitants : « Je veux que les Aixois reprennent en main leur ville et l'espace public qui leur appartient » (déclaration du docteur Sassoon, figurant sur la première page du programme MVA – EELV que nous distribuons).

Question 2 - Espace Carcassonne et devenir de la fête foraine

Quel est le devenir envisagé pour l'espace Carcassonne et la fête foraine ? C'est une question soulevée à chaque échéance électorale et qui pour l'instant n'a pas reçu de réponse satisfaisante. L'implantation maintenant programmée d'un nouveau centre de secours et d'incendie va réduire de manière sensible la superficie consacrée habituellement à cette foire à partir de 2020.

Quelle solution alternative réaliste préconisez-vous pour l'avenir ? Envisagez-vous de créer un champ de foire nécessaire sur Aix en Provence dans un lieu mieux adapté ?

Réponse MVA – EELV = Nous voulons redonner à Aix-en-Provence toute sa joie de vivre et plusieurs projets y contribueront, dans les différents quartiers, pour tous les âges, sous plusieurs formes culturelles et festives. L'implantation - animation de ces lieux et événements seront prioritairement traités dans le cadre des « Conseils de Quartiers » précédemment évoqués. Nul doute que la « fête foraine » y trouvera toute sa place et une « bonne place » dans cette démarche que nous soutiendrons pleinement et avec attention.

Question 3 - Roc Fleuri (question en concertation avec le CIQ Pont de Béraud)

Notre CIQ a constaté avec satisfaction l'achat par la ville de 5 hectares de terrain situés au Roc Fleuri. En raison de sa localisation, cet espace naturel concerne à la fois notre CIQ et celui voisin du Pont de Béraud. De ce fait, les deux CIQ ont constitué un groupe de travail commun pour accompagner les futurs travaux et être un interlocuteur privilégié de la municipalité. A ce sujet les problématiques sont nombreuses : gestion des accès, création de pistes cyclables, équipements à installer, clôtures à envisager du côté de Bibemus en raison des risques d'incendie, liaison avec le parc de la Torse et le plateau de Bibemus.

Nos deux CIQ insistent sur un point essentiel qui est l'avenir de la parcelle incluse en plein milieu du futur parc qui reste une propriété privée comprenant une belle bastide dégradée, A ce sujet nos deux CIQ demandent :

- que la procédure de préemption soit mise en œuvre par la municipalité en cas de vente de ce terrain,
- et qu'en tout état de cause elle reste classée en zone N au PLU de la ville.

Quelle est votre position sur ces divers sujets : accès, équipements, pistes cyclables, fermeture partielle, préemption ?

Réponse MVA – EELV = ce projet et les questions que vous soulevez illustrent à nouveau tout l'intérêt d'un travail en « intelligence collective » pour coconstruire les meilleures solutions. Au-delà de cette nouvelle façon de « faire politique ensemble », ce parc du « Roc Fleuri » englobe plusieurs éléments de projets que l'on retrouve au centre de notre programme municipal pour « mieux vivre Aix » :

- Accès / déplacements / transports / urbanisme, pour une ville écologique, apaisée et équilibrée ;
- Pistes cyclables (et mobilités douces), inscrites dans un ambitieux plan vélo (voir question 7 ci-dessous) ;
- Equipements urbains pour favoriser pratique sportive, propreté, convivialité, citoyenneté, sécurité ;
- Préservation et renforcement des « coulées vertes » et des « coulées bleues » irriguant notre ville.

La cohérence dans la conduite de tels projets doit être respectée, au cours du temps, pour en récolter tous les fruits. Nous instaurerons, dès le début de la mandature, un « Comité Municipal de Transition Ecologique » (50% d'élus + 25% d'associations représentatives + 25% de citoyens volontaires tirés au sort), qui aura, justement, pour vocation de contrôler / évaluer chaque décision municipale vis-à-vis de son impact environnemental de long terme. Les nécessaires recours au droit de préemption et aux évolutions du PLU pourront s'en déduire.

Question 4 - Promenade de la Torse et espaces verts

Le quartier Cézanne-Vallée de la Torse comporte de nombreux espaces verts, dont la promenade de la Torse et le futur parc du Roc Fleuri. Toutefois, les dispositions actuelles du PLU n'assurent pas toujours de manière adéquate la préservation de ces espaces. En outre, il existe dans le quartier plusieurs parcelles isolées, propriété de la ville, qui ne présentent pas de potentiel d'urbanisation et qui, dans le cadre du verdissement de la ville, mériteraient d'être classées en Espace Boisé Classé (EBC) à créer afin d'être plantées d'arbres.

Vous engagez-vous à initier une modification du PLU relative à ces questions ?

Réponse MVA – EELV = notre réponse à la question précédente s'applique également ici et notre politique municipale donnera toujours priorité au triptyque « écologie - environnement – santé » des Aixois et des Aixoises.

Notre programme est très clair et exigeant sur la place de la nature, ses arbres, ses coulées vertes et bleues, la « végétalisation » au service du mieux vivre de tous les habitants : « La campagne ne s'opposera plus à la ville, elle s'y installera en douceur via une végétalisation et un essor des espaces verts au sein du bâti. Œuvrer pour une ville écologique et équilibrée ».

Question 5 - Legs Constant (conjointe avec le CIQ St Pierre Carcassonne)

Un terrain de près d'un hectare situé rue Pierre de Coubertin, près de la Tour d'Aygozi, a été légué à la Ville par Eugène Constant en 1989, sous la condition "*que cet immeuble bâti et non bâti soit affecté essentiellement à l'aménagement d'espaces verts, jardin, terrain de jeux pour enfants et maison de gardien (...) à seul usage collectif*". Trente ans plus tard, malgré les engagements écrits des municipalités successives, ce site n'est toujours pas ouvert au public et le terrain est actuellement utilisé par les services municipaux des espaces verts pour entreposer du matériel. En 2017, une proposition d'aménagement de ce terrain en parking pour 90 voitures a été annexée à la délibération du conseil municipal du 22 mars 2017, ce qui a réveillé les inquiétudes. Nos CIQ s'opposent fermement à cette proposition et demandent que soient enfin respectées les volontés du testateur. Ils souhaiteraient également être associés à la réflexion sur les projets envisagés (jardins pédagogiques, point d'étape du PNU...).

Comment comptez-vous respecter les dispositions de ce legs, et à quelle échéance ?

[Réponse MVA – EELV](#) = nous respecterons les intentions d'Eugène Constant et la destination de « bien commun » de son legs orienté « espaces verts / jardins (partagés) / terrains de jeux ». Sa vision de la ville nous y engage.

Question 6 - Urbanisme et étude d'impact

Plusieurs programmes immobiliers (polyclinique Rambot, etc...), d'équipements publics (notamment le nouveau tribunal et le centre de secours SDIS implanté sur partie du parking Carcassonne) ou commerciaux (hôtel traverse Saint-Pierre) sont en cours de réalisation ou projetés dans notre quartier ou dans les quartiers limitrophes. Ces programmes auront un impact important sur le fonctionnement du quartier, notamment pour ce qui concerne la circulation automobile, les besoins de stationnement et la demande de transport public ; ils seront également source de diverses nuisances (bruit, pollution). Le CIQ préconise qu'une étude d'impact soit lancée très prochainement pour identifier les besoins en matière d'aménagements publics ou de services publics induits par les programmes ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour atténuer les nuisances qu'ils entraîneront.

Vous engagez-vous à lancer rapidement une telle étude d'impact et à mettre en œuvre les mesures qu'elle préconisera ?

[Réponse MVA – EELV](#) = le « Comité Municipal de Transition Ecologique » et les « Conseils de Quartiers », précédemment mentionnés, auront un rôle clef pour orienter les études d'impacts, en tirer les recommandations et engager la municipalité dans leur mise en œuvre.

Question 7 - Transports et voirie

Notre CIQ milite pour qu'aucune voie routière nouvelle utilisable par les voitures ne soit créée dans le quartier, notamment toute voie qui aurait pour objet d'assurer une liaison entre l'avenue Fontenaille et l'avenue des Écoles militaires.

Par ailleurs, il propose l'achèvement de l'aménagement de « zones 30 » sur l'axe boulevard des Poilus / avenue des Écoles militaires / avenue René Cassin/ avenue général Préaud, de façon à pacifier le trafic automobile et à favoriser les déplacements des piétons et cyclistes.

Dans le cadre d'un « plan vélo » qui serait préparé pour l'ensemble de la ville, il préconise également la création d'une voie cyclable le long du boulevard des Poilus, à prolonger jusqu'au parc de la Torse.

Enfin, le CIQ rappelle sa demande de rétablissement de l'itinéraire ancien du minibus M1, en desservant le Cours Mirabeau, les Trois places et l'avenue du Val St André.

Comptez-vous retenir ces quatre propositions ?

Réponse MVA – EELV = d'une façon générale concernant les problèmes de circulation et de connectivités entre les quartiers et vers le centre-ville, nous déploierons une véritable cohérence entre transports en commun / parking relais / plan vélo et mobilités douces.

L'objectif général sera de fluidifier et apaiser le trafic, privilégier les mobilités douces, rendre les transports en commun efficaces et fiables (nouvelles lignes de BHNS en sites propres), développer les parcs-relais de périphéries et les liaisons « zéro émissions » vers le centre, séparer les flux de « transit » et de « trafic local », pour faire d'Aix une ville « décongestionnée », « dépolluée » et « décarbonnée ».

Notre mandature sera celle d'un « vrai plan vélo » pour Aix, incluant : pistes cyclables dédiées, primes d'aides à l'achat et locations de vélos, abris vélos sécurisés (y-compris bornes de recharges), ateliers pour entretien – réparations, développement de « vélo-écoles » pour tous âges. Toute la commune sera couverte, avec priorité aux axes de flux importants entre bassins de vie et bassins d'emplois. La mise en continuité des « bouts » de pistes cyclables actuelles sera effectuée dès 2020 / 2021 et l'ensemble du réseau sera très largement étendu en 2021 / 2023, dont une « véloroute » reliant le centre-ville aux Milles et La Duranne.

Au-delà des vélos, nous aurons une attention particulière pour tous les autres modes de déplacements « doux », y-compris la marche à pieds, pour qu'il soit facile de se déplacer « naturellement » et « en sécurité » partout dans Aix. Mettre fin au « tout voiture » et à « l'autosolisme », qui entraînent, en cascade, la plupart des détériorations de notre environnement et, par contre-coup direct, celle de nos santés.

Les « Conseils de Quartiers » et leurs « budgets délégués » permettront de compléter ce plan global par le traitement des spécificités locales.

Question 8 - Utilisation privative du parc de la Torse

L'utilisation par des tiers de la promenade de la Torse pour une manifestation ponctuelle est soumise à l'accord des services municipaux en application d'un protocole très précis et extrêmement détaillé (2 pages). Or depuis quelques temps des activités commerciales sont organisées sur cet espace (séances de dressage de chiens, cours de gymnastique et de yoga...), dont certaines génèrent des nuisances sonores, sans autorisation préalable ni règlement de taxe d'occupation du domaine public.

Quelles dispositions prendrez-vous pour réguler de telles activités ?

Réponse MVA – EELV = le « respect » et la « concertation » seront les maîtres mots pour ce genre de situations, pour lesquelles, à nouveau, les « Conseils de Quartiers » seront les bonnes instances pour trouver les bonnes solutions. Le respect de la loi, face à d'éventuelles incivilités, étant traité dans la question suivante.

De plus, la Torse fait l'objet d'attentions particulières dans notre programme municipal, au titre du projet « Quatre rivières ». Nous assainirons les bassins de la Torse, la Touloubre, l'Arc et la Luynes, pour la lutte anti-moustiques, le bon écoulement des eaux en période de crues subites et une captation intelligente des excédents pour obtenir des réserves d'irrigation agricole et la lutte contre les feux de forêts.

Question 9 – Sécurité

Quelles modalités pratiques prévoyez-vous de mettre en oeuvre pour améliorer la sécurité publique et la sûreté dans le quartier, notamment au niveau de la police municipale qui relève de la responsabilité du maire ?

Réponse MVA – EELV = **le mieux vivre ensemble appelle à plus de respect, de sécurité et de propreté de l'espace public « par » et « pour » toutes et tous. La sécurité est une aspiration naturelle et une attente forte de nos concitoyens ; nous y travaillerons sous plusieurs aspects : augmentation des effectifs de la police municipale** (qui sont bien en dessous des références nationales prévoyant 1 policier pour 1000 habitants), **et sa féminisation**, avec une **présence restaurée H24 dans tous les quartiers** (détachements dans chaque Mairie Annexe) incluant un gros travail sur les **missions de dialogue / proximité / civisme / éducation** auxquelles la Police Municipale doit être largement associée. En complément, le maillage et l'opérationnalité du réseau de caméras de surveillance de la ville sera complètement repris en main : par manque actuel de maintenance, à peine 50% d'entre elles est en état de fonctionner.